



Bonne année 2013

Janvier 2013

Sommaire

Edito

Voeux	2
Conseils municipaux	3
Protection incendie	4
Infos diverses	5
Relais Services Publics	6
Urbanisme	7
Piscine	8
Rétrospective	10
Foyer Logement	12
Médiathèque	13
Associations	14
Animations	20

Chères Rochettoises et chers Rochettois,

Nous nous sommes retrouvés vendredi 11 janvier 2013 pour un moment de rencontre et d'informations sur le bilan de l'action communale de l'année 2012 et pour vous présenter les principaux projets réalisables à court terme.

Je remercie à nouveau les participants qui se sont déplacés en nombre pour la traditionnelle soirée des voeux et j'adresse aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer, mes voeux les plus chaleureux de bonheur et santé, de réussite professionnelle pour leur famille et de succès scolaires pour leurs enfants. Cette présence importante montre l'intérêt que vous portez à votre commune ainsi qu'aux élus auxquels vous avez apporté votre confiance.

Depuis notre entrée en fonction, nous nous sommes fixés une exigence d'encadrement de nos dépenses de fonctionnement afin de réduire notre endettement, sans pour autant s'abstenir de réaliser des investissements adaptés à la taille de notre commune. Cela a pu être conduit grâce à une surveillance rigoureuse, quasi journalière, de la part de notre adjoint aux finances, et la volonté commune de ne pas recourir à l'emprunt d'une part et au maintien à ce jour des taux de fiscalité d'autre part.

Cette soirée de rencontres et d'échanges est riche à plus d'un titre : elle permet aux élus d'être en présence de plusieurs générations de concitoyens et d'engager très librement des conversations sur le fonctionnement des services de la ville, sur l'évolution de la population, du commerce local, sur les conditions de déplacement, sur l'emploi etc...

Dans la deuxième partie de mon intervention je vous ai énuméré les principaux chantiers que nous voulions réaliser en 2013 : poursuite des travaux d'assainissement, réfection de la pelouse et des protections au stade municipal, aménagement d'une bibliothèque avec espace numérique dans le bâtiment de la «ferme Rey», réfection de voirie...

Par contre, et ce dans l'attente d'une délibération à prendre par le conseil municipal, je me suis abstenu d'évoquer les modifications des rythmes scolaires voulus par le Ministère de l'Education Nationale. Le rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de scolarité (le mercredi matin ou le samedi matin) dès la rentrée scolaire de septembre 2013 inquiète aussi bien les maires des grandes villes que les maires des communes rurales.

Cette inquiétude est partagée par vos élus puisque lors du conseil municipal du 17 janvier 2013, les élus se sont prononcés pour reporter au mois de septembre 2014 l'application de ces nouveaux horaires. Nous avons conscience que cela va entraîner d'une part des charges supplémentaires pour la commune tant en effectif qu'en coût et d'autre part des difficultés de fonctionnement des associations qui accueillent vos enfants. Nous souhaitons que sans précipitation la sagesse l'emporte.

Je vous souhaite bonne lecture des pages suivantes. Vos élus sont disponibles et attentifs à vos suggestions et remarques, afin d'assurer «le bien vivre à La Rochette».

André Durand, Maire

Extrait du discours des vœux à la population du Président de la Communauté de Communes

Avant de vous parler de l'intercommunalité, je tiens à préciser que c'est à l'initiative de M. le Maire et de son premier adjoint que cette cérémonie conjointe, la Rochette - Communauté de Communes de La Rochette Val Gelon a été mise sur pied.

Partout dans les communes où j'ai assisté à la cérémonie des vœux, j'ai retrouvé la même solennité. Cette cérémonie étant un moment de convivialité, de partage, d'échanges où élus communaux et habitants ont plaisir à se rencontrer mais aussi à se connaître. Le fait que la municipalité Rochettoise ait proposé de partager ce moment fort avec la communauté de communes en dit long sur les relations étroites entretenues par les 2 collectivités et je tiens à les remercier sincèrement, car, vous imaginez très bien que, sans le soutien du chef-lieu de canton représentant la moitié de la population, nous ne pourrions avancer.

J'en profite pour remercier aussi le personnel de la Rochette avec qui nous collaborons sur des actions que nous menons conjointement : chantier d'insertion, Relais service public, mutualisation au niveau du personnel technique.

Mutualisation, le mot est lâché, aujourd'hui à travers les exemples que j'ai cités nous avons fait un premier pas mais je pense qu'il faudra aller plus loin et très rapidement ; d'abord pour une question financière mais aussi pour pallier le désengagement de l'État dans de nombreux domaines. Il en va aussi de la survie des petites communes qui ont besoin de trouver de l'aide dans des domaines très techniques : urbanisme, montage de dossiers, marchés publics pour ne citer que ceux-là. En matière de mutualisation, la communauté de communes doit être l'élément moteur.

Cette cérémonie commune permet aussi à la communauté de communes de se faire connaître des citoyens. Vous nous connaissez en regardant votre feuille d'impôts et c'est bien dommage. Il faut comprendre aussi qu'à part les personnes appartenant à votre commune, vous ne connaissez pas les élus communautaires, car vous n'avez pas voté pour eux.

En tant que Président de la communauté de communes, je n'ai pas la légitimité des élus communaux, n'ayant pas été élu au suffrage universel. J'ai été choisi par les membres du conseil communautaire. Il est clair que je n'ai pas le même rôle qu'un maire. Les gens ne viennent pas me voir pour régler des problèmes du quotidien. L'élu de proximité c'est le maire et la commune doit rester la cellule de base de la république. L'intercommunalité étant là pour porter des projets que les communes seules ne pourraient porter.

L'intercommunalité c'est aussi une aventure humaine réussie : elle a permis aux élus (élus communaux et conseiller général) de mieux se connaître, de créer un esprit d'équipe, et sur ce point la communauté de communes de la Rochette est exemplaire, pas de clivage politique, tout le monde tire dans le même sens, pas d'esprit de clochers, on travaille pour le territoire.

Je vais de manière succincte dresser un bilan des actions 2012 et vous verrez que les actions sont territoriales et relèvent souvent de la stratégie. Je me limiterai cependant à l'économie pour raccourcir mon intervention vous découvrir les autres actions dans la lettre de l'intercommunalité qui sera distribuée prochainement.

Toutes les communautés de communes ont des compétences obligatoires : aménagement de l'espace et économie. Notre canton est en forte progression démographique montrant par là que notre territoire est attractif, malheureusement nous accueillons plus d'habitants que nous ne créons d'emplois.

Donc aujourd'hui nombreuses sont les personnes qui travaillent dans le Grésivaudan et qui aspirent se rapprocher de leur domicile et diminuer ainsi le coût du transport. En plus, il faut savoir que ces populations nouvelles souvent sans attaches familiales dans le coin se retrouvent en cas de chômage dans des situations d'isolement difficilement supportables.

L'extension du parc d'activités du Héron sur 5 ha offre un certain nombre de possibilités d'accueil d'entreprises, encore faut-il les trouver.

Tous les terrains de l'ancienne zone ont été vendus. Les locaux du bâtiment relais sont tous occupés. La problématique est qu'après les 23 mois (durée maxi des locations en bâtiment relais), les entreprises n'ont pas les possibilités financières pour acheter donc s'en vont. D'où la démarche de la commission éco de construire un autre bâtiment qui pourrait être loué ou acheté.

Un promoteur immobilier a été retenu pour la construction dans un 1^{er} temps d'un bâtiment de 1 200m² divisé en compartiments de 150 à 200m² et la communauté de communes va en acheter la moitié pour permettre à l'opération de débiter rapidement (gros investissement mais vu la situation économique cette décision a été prise à l'unanimité).

Et l'avenir ? Comment se présente-t-il ?

Sur le plan financier et fiscal, les élus font face à de nombreuses interrogations et préoccupations sur le devenir des finances communales et intercommunales suite à la mise en application de la réforme de la TP et au gel des dotations de l'État.

Mais l'avenir, il se fera à 4, c'est la dernière fois que je présente les vœux pour la Communauté de Communes de La Rochette Val Gelon, car le 1^{er} janvier 2014, elle n'existera plus.

En effet dans le cadre de la loi RCT (achèvement et rationalisation de la carte intercommunale) les communes se sont prononcées sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'une nouvelle Communauté de Communes, constituée des 4 communautés de communes de Cœur de Savoie : Pays de Montmélian, Combe de Savoie (St Pierre d'Albigny), Gelon Coisin (Chamoux) et La Rochette Val Gelon.

23 communes sur 43, représentant 66,93 % de la population totale (34 062 habitants) ont voté favorablement au projet de périmètre. Les conditions de majorité qualifiée étant atteintes, le Préfet prendra un arrêté de fusion au plus tard le 31 mai 2013, pour une mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 avec les élus d'aujourd'hui pendant 3 mois en attendant les élections municipales de mars 2014.

Aujourd'hui la représentativité est de 32 conseillers communautaires à la Communauté de Communes de La Rochette Val Gelon, elle sera de 73 dans la nouvelle communauté de communes suivant la répartition suivante : Montmélian 7, St Pierre d'Albigny 6, La Rochette 5, Les Marches 4, 12 communes avec 2 représentants dont Arvillard et 27 communes avec 1 représentant. Il y a consensus sur cette répartition.

L'assemblée des 43 maires travaille actuellement sur quatre axes : aménagement, déplacements – économie- services à la population- environnement, cadre de vie, habitat. Certaines compétences posent problème : scolaire, services à la population, personnes âgées.

Il faudra préciser les compétences qui seront attribuées à la nouvelle communauté de communes et celles qui seront conservées ou rétrocédées aux communes et les traduire en statut.

Ceci représente beaucoup de travail mais nos élus sauront défendre notre canton en préservant la proximité des services pour les usagers mais aussi en confortant notre centre bourg qu'est La Rochette avec toutes ses fonctions de centralité.

Je vais terminer mon propos en vous souhaitant une bonne année 2013 : santé, bonheur, réussite dans vos projets. A l'aube de cette nouvelle année et après avoir évité la fin du monde, il serait peut-être bon de laisser de côté les grincements de dents, les mauvaises nouvelles ou la morosité qui, à cause de la crise, nous collent à la peau et de se mettre à espérer à des jours meilleurs. Sachant que tous les astrologues prévoient que 2013 devrait favoriser l'amour, l'amour qui vous le savez tous peut déplacer des montagnes ; alors rêvons.

J.F. Duc

Président de la Communauté de Communes

Conseils Municipaux

Extraits séances de novembre à janvier

Intégralité des comptes-rendus en affichage extérieur de la Mairie et sur le site Internet «la-rochette.com»

Logement de fonction Gymnase Seytaz

Dans le cadre de l'aménagement du gymnase de la Seytaz, un logement a été créé. Celui-ci est occupé par une personne exerçant des missions d'entretien au sein de l'établissement, comme c'est également le cas pour le stade et le camping municipal.

Ce logement présentant un intérêt certain pour la bonne marche du service, mais n'étant pas absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, l'agent bénéficiera d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Le montant mensuel de la redevance est fixé à 50 % du loyer, soit 344,10 €.

Tarifs

Hébergement d'urgence au camping municipal

Suite au récent sinistre sur la commune qui a touché un certain nombre de familles, il a été nécessaire de reloger dans l'urgence certaines d'entre elles au camping municipal.

Il est mis en place une tarification spéciale de l'hébergement au camping dans les cas d'hébergement d'urgence, soit 250 € par mois pour une durée de 3 à 6 mois maximum.

Redevance assainissement

Le montant est fixé à 1,48 € par m³ pour l'année 2013.

Bulletin municipal :
Commission Communication - 1 Place Albert Rey
73110 La Rochette
Mail : mpichet@la-rochette.com

Directeur de la Publication : André DURAND

Comité de rédaction : Hervé BENOIT, Guy ROYBON, Jean-Louis DOULS, Hervé LANNELUCQ, Alain VULLIERME, Roger POTEREAU

Réalisation : Maguy PICHET

Crédit photos : R. Potéreau, R. Oléi, Associations, Communauté de Communes.

Demandes de subventions

Fonds de documents audiovisuels

Dans le cadre de l'enrichissement du fonds audiovisuel de la bibliothèque, il est sollicité une subvention au titre de l'aide au développement d'un fonds thématique dans les collections d'une bibliothèque publique. Cette aide forfaitaire s'élève à 4 000 €.

Accessibilité et performances énergétiques

La commune est en cours d'étude pour :

- La mise aux normes d'accessibilité pour handicapés de l'ensemble des bâtiments communaux accueillant du public pour un montant total de travaux de 239 512 € HT.
- L'amélioration des performances énergétiques :
 - Ecole de La Croisette : 345 913 € HT de travaux
 - Ecole des Grillons : 147 895 € HT de travaux
 - Gymnase du Centenaire : 298 380 € HT de travaux.

Dans le cadre de cette opération, la commune sollicite l'appui financier du Conseil Général de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC).

Création d'une médiathèque municipale

La création de la future médiathèque municipale a été confiée au cabinet d'architectes TAMATA SAS.

Convention avec la commune de Détrier

La commune engage le programme d'investissement d'assainissement et d'amélioration esthétique des réseaux secs sur le secteur de la rue des Férices, voie limitrophe et à cheval sur la commune de La Rochette et la commune de Détrier.

Il apparaît opportun que la commune de La Rochette porte l'opération pour le compte des 2 communes afin de ne pas retarder l'opération envisagée. La commune de Détrier procèdera au remboursement au fur et à mesure des crédits disponibles.

Protection incendie



Protection des logements contre l'incendie : la réglementation.
En France, l'incendie c'est :

- 1 incendie toutes les deux minutes.
- 10 000 victimes dont plus de 800 décès.
- 250 000 sinistres déclarés aux assurances
- 70% des incendies se déclarent le jour mais 70% des décès surviennent en pleine nuit.
- 25% des sinistres sont dus à un mauvais état de l'installation électrique, les autres causes sont des incendies provoqués par les cheminées ou par des négligences comme des cigarettes mal éteintes.

Devant ce dramatique constat, une loi est votée le 09 mars 2010, rendant obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation (loi N° 2010-238).

Cette loi a été publiée au journal officiel le 10 mars de la même année. Son décret d'application sous le numéro 2011-36 a été publié le 10 janvier 2011. Ce texte de loi comporte 5 articles.

Que dit cette loi ?

Article 1

Art.L. 129-8.-L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, installe dans celui-ci au moins un détecteur de fumée normalisé. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.

« Cette obligation incombe au propriétaire non occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, notamment pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées. Ce décret fixe également les mesures de sécurité à mettre en œuvre par les propriétaires dans les parties communes des immeubles pour prévenir le risque d'incendie.

« L'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Article 2

Art.L. 129-9.-Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application de l'article L. 129-8, notamment les caractéristiques techniques du détecteur de fumée normalisé et les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement. »

Article 3

Après l'article L. 122-8 du code des assurances, il est inséré un article L. 122-9 ainsi rédigé :

«L'assureur peut prévoir une minoration de la prime ou de la cotisation prévue par la police d'assurance garantissant les dommages incendie lorsqu'il est établi que l'assuré s'est conformé aux obligations prévues aux articles :

L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.»

Article 4

L'article L. 113-11 du code des assurances est complété par un 3° ainsi rédigé :

«Toutes clauses frappant de déchéance l'assuré en cas de non-respect des dispositions prévues aux articles L. 129-8 et L. 129-9 du code de la construction et de l'habitation.»

Article 5

I. Les articles 1er à 4 de la présente loi entrent en vigueur dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat et au plus tard au terme d'un délai de cinq ans à compter de la date de sa publication.

II. Un rapport sur l'application et sur l'évaluation de ces dispositions est transmis au Parlement à l'issue de ce délai de cinq ans. Ce rapport rend également compte des actions d'information du public sur la prévention des incendies domestiques et sur la conduite à tenir en cas d'incendie menées depuis la publication de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

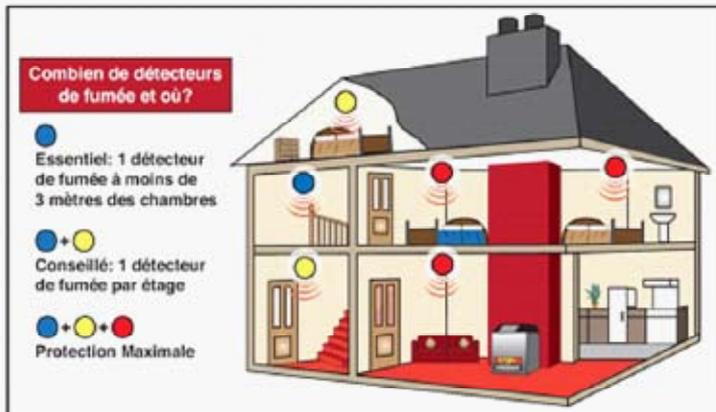
Ce n'est qu'à partir de mars 2015 que l'installation des ces appareils sera obligatoire dans tous les lieux d'habitation. Cette obligation incombera à tous occupants d'un logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Seul des détecteurs normalisés devront être installés et devront être conforme à la norme EN14 604.

Il existe deux types de détecteur de fumée :

- Les détecteurs de fumée photoélectrique ou optique
- Les détecteurs de fumée ionique

En France, seuls les détecteurs de fumée optique sont autorisés. Leur prix varie de 19€ à 30€ pour les plus fiables selon une enquête de l'UFC dont les résultats sont accessibles sur leur site Internet. La durée de vie d'un détecteur est de 10 ans et la plupart ont une garantie de 5 ans.

Exemple d'installation



Où installer ses détecteurs ?

Pour une efficacité maximum ces appareils doivent être installés au bon endroit.

Il est ainsi recommandé de l'installer dans les couloirs qui mènent aux chambres. Si le logement possède plusieurs niveaux, un appareil par étage sera nécessaire.

Pour obtenir une protection optimum, un détecteur par pièce sera nécessaire. L'installation de ce type d'appareil est à proscrire dans les pièces comme la salle de bains, la cuisine et le garage.

Pour les deux dernières, les détecteurs de fumée seront remplacés par des détecteurs de chaleur. Ces appareils sont alimentés par piles ou à partir de l'alimentation électrique du logement.

Dans ce deuxième cas, ils doivent être équipés d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement de l'installation.

Installation et entretien

La responsabilité de l'installation et de son entretien incombe en règle générale à l'occupant du logement, sauf dans le cas de locations saisonnières, de locations meublées ou de logements sociaux.

Enfin, l'occupant du logement notifiera cette installation à son assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie : cette notification s'effectuera par la remise d'une attestation dont le contenu doit être précisé par un arrêté à paraître.

JL Douls

Sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire est supprimée à compter du 1er janvier 2013.

Le mineur quittant le territoire français sans ses parents, devra avoir obligatoirement, une carte d'identité ou un passeport.

Permanence Mairie

Tous les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 10h à 12h :

- Février : 2 et 16
- Mars : 2 et 16
- Avril : 6 et 20

Objets trouvés

La police municipale a récupéré tous les vêtements laissés dans le nouveau gymnase depuis le mois de Septembre 2012.

Bien vouloir prendre contact avec le service concerné au 06 07 26 33 95 pour les récupérer et ce avant le 01 mars 2013.

Tous les objets et vêtements trouvés sur la commune de LA ROCHETTE sont regroupés dans les locaux de la Police municipale.

Ordures ménagères

Collecte : lundi et jeudi matin

Rappel :

Les récipients de collecte d'ordures ménagères doivent être :

- sortis fermés, au plus tôt la veille après 20h
- rentrés au plus tard le soir après le passage de la collecte.

Le non respect peut entraîner une amende de 35 €, selon l'arrêté municipal n° 2010/18 du 10/02/2010.



**Votre point de contact
avec toutes les administrations**

Le Relais de Services Publics La Rochette Val Gelon

Une équipe vous accompagne dans vos démarches professionnelles et quotidiennes

Dans le bulletin municipal précédent nous vous avons informé que le 25 juillet dernier, la Préfecture de Savoie a labellisé les services Mission Emploi de la Mairie de La Rochette et le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, en un lieu unique appelé «Relais de Services Publics».

Mais à quoi peut vous servir ce Relais de Services Publics ?

- Obtenir des renseignements administratifs de tous ordres,
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Obtenir un formulaire et sa notice,
- Être accompagné dans vos démarches de recherche d'emploi
- Effectuer ses démarches en ligne, et utiliser les outils informatiques du Cyber Espace
- Se faire aider dans la constitution d'un dossier,
- Suivre son dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur Internet (Pôle Emploi, CAF, CPAM ...),
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si la demande le nécessite.

Voici quelques exemples de services accessibles dans notre Relais de Services Publics

Concernant l'Emploi

- Être aidé à bâtir un projet de formation ou d'emploi réaliste et cohérent
- Être accompagné dans votre recherche d'emploi
- Être informé sur le financement des formations
- Être orienté vers le bon interlocuteur
- Vous inscrire comme demandeur d'emploi,
- Vous actualiser,
- Suivre vos paiements,
- Consulter les offres d'emploi,
- Rédiger et mettre à jour vos CV ...

Concernant les prestations et aides sociales

- Accéder à votre espace personnel (CAF, MSA) ou créer votre compte Ameli (CPAM),
- Déclarer vos ressources,
- Obtenir un relevé de carrière,
- Consulter vos remboursements,
- Demander une attestation de carte vitale,
- Faire une simulation logement (CAF) ...

Démarches administratives

- Obtenir des informations et formulaires liés aux permis de conduire et cartes grises,
- Obtenir un extrait de casier judiciaire (n°3),
- Payer une amende,
- Utiliser le site Service-Public.fr pour s'informer et effectuer des démarches en ligne...
- Obtenir un certificat de non-gage ...
- Obtenir des informations sur l'orientation (collège, lycée...)

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans nos locaux situés Place Albert Rey (près de la Mairie)

**Tél :
04 79 65 36 02
04 79 65 79 25**

Activité commerciale en centre-ville

Vous avez peut-être lu, dans le numéro précédent, le poème sur le petit commerce.

La Rochette fait partie des communes concernées par la disparition progressive des commerces en centre-ville et l'un de ces commerces est particulièrement concerné aujourd'hui.

L'enseigne qui le dirige envisage de le fermer car, malgré un redressement significatif de son chiffre d'affaires depuis la mise en place d'une nouvelle gérance, l'équilibre économique n'est pas encore atteint.

La municipalité souhaite maintenir une offre commerciale équilibrée et durable qui permette de faire ses achats en centre ville et à la périphérie. Elle joue son rôle et adresse ses commandes de façon équitable aux différents commerces établis sur la commune.

Cela, cependant, ne suffit pas. Le maintien d'un dynamisme commercial en centre-ville suppose que chacun d'entre nous ne compte pas uniquement sur la clientèle des autres pour en assurer la pérennité.

Si vous ne souhaitez pas que l'avenir se réduise aux seuls centres commerciaux pensez à réserver une partie de vos achats pour les petits commerçants.

Permis de construire

GOURSOLLE Anne / Maison lotissement les Magnans II
ZOWNIR Marlène / Maison Rue Jean Moulin

Déclaration préalable

SAMBAT Roland
Panneaux photovoltaïques/12, rue Dr Jules Milan
DELCROIX Jean-Paul
Modification porte garage et portail/Rue R. Schneeweis
CARRASCOSA Jacques
Ravalement façades/6, Route des Monts
BIBOUD Franck
Portail/Les Chaudannes
MAILLOT Cédric
Clôture/Chemin du Four
SCHOLL Frantz
Isolation façades/Rue de la Neuve
VECKENS Bertrand
Réfection toiture/8, rue Jean Moulin
DETANG Jean-François
Panneaux photovoltaïques/4, Avenue Fr. Milan
FRANCO Ludovic
Création fenêtres Isolation façades/20, Avenue G. Franck
PINTO DOS SANTOS Joaquim
Réfection façade/15, rue de la Neuve
Consorts DELCROIX
Division foncière/Rue Jean Moulin
CARDIA Géraldine
Abri de jardin/1, rue de la Soie
GLAO Dezai
Garage /20, rue Eugène Lambert
LANDAZ Georges
Clôture/3, rue des Férices
MONGER Alain
Abri Camping car/4, Impasse Pré St Clair
CULAT Serge
Remplacement fenêtres/2, rue des Géraniums
PALLAS Jonathan
Garage /35, rue de la Soie
COMBET Christian
Isolation façades/Rue des Violettes
SAMBAT Roland
Véranda/Rue Dr Jules Milan
OPAC de la Savoie
Garde-corps photovoltaïques Immeubles Les Lauriers/
Les Rhododendrons/Les Bruyères/Les Genêts/Foyer Logement
GARCIA Henri
Remplacement portes/Chemin Pré Veigé
RIGAUD Michel
Barbecue et arceaux parking/24, rue de la Soie

Le projet de centre nautique présenté le 25 mai dernier en réunion publique, avait été mis en veille après avoir eu connaissance d'une étude similaire sur la commune de Pontcharra et porté par la communauté de commune du Haut Grésivaudan.

Ce projet a été confirmé sur la commune de Pontcharra aussi bien par le maire de la commune M. BICH que par les instances communautaire du Haut Grésivaudan.

Devant cette situation, nous ne pouvions plus avancer sur notre projet, en effet la viabilité de deux établissements similaires distants d'une dizaine de kilomètres n'était pas possible.

M. le Maire a demandé la constitution d'un groupe de travail pour repenser le projet de rénovation de la piscine municipale.

Ce groupe de travail constitué par des élus de la commission travaux et du maître nageur s'est réuni pour en définir les grandes lignes.

Nous avons jusqu'au 7 décembre pour présenter et remettre un dossier chiffré présentant le projet et faire, dans un premier temps, les demandes de subvention auprès du CDDRA.

Ce nouveau projet a été présenté à l'ensemble des élus lors d'une réunion fin novembre en mairie au cours de laquelle deux projets avaient été esquissés.

Après la présentation des deux projets, c'est la première proposition qui a été retenue. Le dossier de demande de subvention a donc été établi.

Le coût estimatif du projet s'élève à 4 200 000 €. Le site retenu est celui de la piscine actuelle.

Présentation du nouveau projet et de son enveloppe financière

L'équipement s'étant fortement dégradé et n'étant plus aux normes, il est nécessaire d'effectuer une restructuration lourde de la piscine :

- le bâtiment d'accueil actuel sera détruit pour laisser place à un nouveau bâtiment de 600 m² / 700m² environ, sur deux étages, intégrant un espace « forme ».
- Les locaux techniques seront situés au sous-sol du bâtiment.
- les bassins actuels seront démolis et remplacés par des bassins inox (emplacements à déterminer).

1/ Le bâtiment

En sous sol - la partie exploitation

- Local chaufferie
- Local filtration
- Local traitement d'air

1er niveau

Partie accueil et vestiaires

- Accès PMR.
- Espace d'accueil pour les usagers de type public et gestion informatisée des accès (tripodes, badges), sanitaires : surface 140m².
- Des vestiaires individuels destinés aux usagers de type public équipés de cabines et casiers suspendus, des vestiaires collectifs spécifiques aux usagers de type groupe équipé de cabines et casiers suspendus, des sanitaires hommes et femmes et douches hommes et femmes compris dans les surfaces des vestiaires : surface 400m².

Locaux divers

- Une infirmerie : surface 16m².
- Un local de stockage matériel : surface 25m².
- Un local stockage produit d'entretien : surface 25m².
- Un bureau pour les MNS : surface 15m².

Un kiosque à boisson et glaces, sandwicherie accessible depuis les plages : 60m².





2ème niveau

- Accessibilité au 2^{ème} niveau : ascenseur et escalier.
- Couloir de circulation : couloir d'accessibilité aux différentes salles.
- Espace forme :
 - Emplacement pour un espace de remise en forme sèche à l'étage : superficie 140m²
 - Emplacement pour une salle de cours collective à l'étage : superficie 80m²
 - Sanitaires hommes et femmes et douches hommes et femmes 100 m² pour espace remise en forme à l'étage.
- Espace MNS : locaux et/ou bureaux destinés au personnel comprenant, un espace de convivialité, un bureau MNS, des vestiaires sanitaires, un bureau comptabilité, l'ensemble sera intégré dans une surface de 60m² à l'étage.

Partie technique

- Production d'eau chaude sanitaire par énergie solaire (moquette solaire, chauffe-eau solaire ou autre).
- Pérennité des matériaux choisis : vêtue de pierre, verre, bois.
- Système de chauffage des bassins envisagé (solaire, gaz).
- Tous les bassins auront un système de filtration et de gestion de la température indépendant.
- Intégration d'un système de surveillance (vidéo) pour les parties non surveillées par des MNS.

Facteurs fondamentaux d'économie

- Respect des surfaces utiles.
- Superposition des locaux : l'emprise au sol est réduite afin de minimiser les coûts de fondations, structures et toitures.
- Exposition et orientation.

Les choix architecturaux et techniques en matière d'équipements thermiques devront être guidés par le souci de répondre, de la manière la plus performante possible, aux objectifs suivants :

- la limitation du coût d'investissement.
- la limitation du coût des consommations d'énergie.
- la limitation de la contribution du bâtiment au prélèvement des ressources énergétiques non renouvelables et à la dégradation de l'environnement (respect du Grenelle environnement).

2/ Les équipements extérieurs

Les bassins

- 1 bassin sportif inox de 375m², longueur 25 m, largeur 15 m, profondeur max 2,3m et mini 1,4m, nombre de lignes d'eau (5) avec plots de départ, avec possibilité d'accès PMR.
- 1 bassin éducatif (pour les scolaires) inox de 144 m², longueur 12 m largeur 12 m, profondeur max 1,4 m et min 0,60 m, avec possibilité d'accès PMR.
- 1 pataugeoire de 50 m², profondeur de 0 à 0,4 m maximum.

Les autres aménagements

- Aménagement des plages extérieures prévues, avec prise en compte des zones glissantes.
- 1 pédiluve avec douche accès pataugeoire.
- 1 pédiluve avec douche accès bassin.
- 1 solarium engazonné.
- Jeux d'enfants.

Enveloppe budgétaire prévisionnelle

• Travaux de gros œuvre :	700 000 €
• Travaux / bâtiment accueil :	1 175 000 €
• Travaux / bassins :	1 107 000 €
• Aménagements divers :	335 000 €
• Contrôle technique, coordination SPS :	80 000 €
• Aléas, divers, révision	100 000 €
• Sous-total travaux	3 497 000 €
• Etudes préalables (géologie, sondages...):	73 000 €
• Programmiste / AMO :	105 000 €
• Maîtrise d'œuvre	525 000 €

Montant total estimé : 4 200 000 € HT

JL Douls

Rétrospective

Commémoration



Marché de Noël



Voeux du Maire

17 Décembre
au personnel
communal



Remise de la médaille d'argent du travail
à Dominique DROGE, pour 20 ans de
service dans la fonction Publique.

11 Janvier
voeux à la population



Discours prononcés par M. André Durand, Maire, puis par
M. Jean-François Duc, Président de la Communauté de Communes.

Activités

Repas des Têtes Blanche 2013

Goûter au Foyer Logement



Mercredi 12 décembre 2012 dès 14h 30, le CCAS a réuni les résidents du Foyer Logement autour du goûter de Noël animé par l'accordéoniste et magicienne « Sylviane ».

Dans son discours, M. André DURAND, Président du CCAS et Maire de La Rochette, a souligné l'importance de la convivialité dans ces périodes de fêtes et a eu une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés cette année.

Au cours de cette journée, Annie OLEI, adjointe au social et les bénévoles, ont remis un colis à chaque résident.

Entre accordéon, chants, danses et magie la journée fut très appréciée de tous.

A.OLEI



Le 17 Mars à midi,
aura lieu le repas annuel
des Têtes Blanches.

Rochettois et Rochettoises
de 70 ans et plus,
retenez cette date.



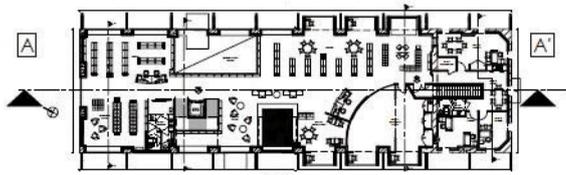
Transport à la demande du Mercredi

En plus des communes extérieures,
le mini bus peut passer à la Gardette,
pour se rendre au marché.

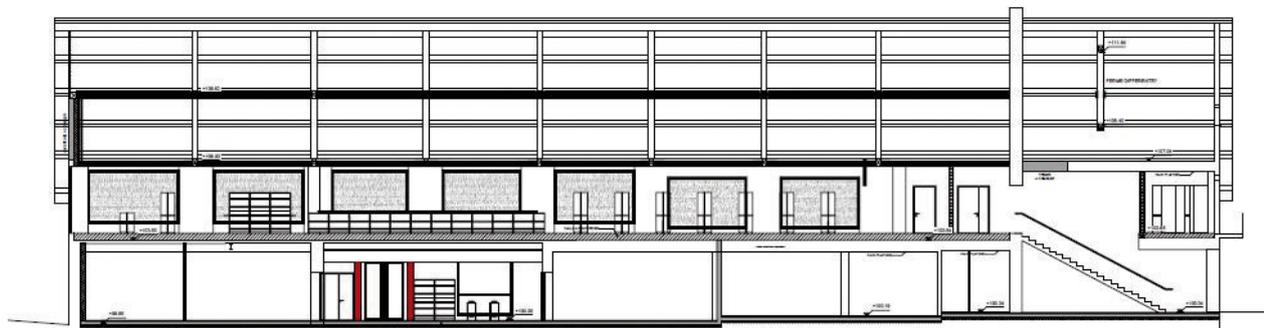
Point de rencontre :
devant le "Restaurant Combet"

Heure de ramassage : entre 8h30 et 9 h
Retour : en fin de matinée.

Réservation :
par téléphone auprès de "Mobi Savoie"
le mardi avant 12 h
Tél. 04 79 75 36 13



Médiathèque



La nouvelle médiathèque municipale et l'aménagement global du bâtiment de la ferme Rey

"Le chemin est long du projet à la chose." Molière ; Le Tartuffe, III, 1.

Dans le dernier bulletin municipal nous vous faisons part du projet d'implantation de la future médiathèque dans le bâtiment de la ferme Rey. Depuis, des éléments nouveaux sont venus orienter et donner une nouvelle dimension plus ambitieuse au projet, dans le sens d'un aménagement cohérent en terme d'occupation globale du bâtiment d'une part, mais aussi en terme de prise en compte de l'offre sur le territoire.

Une rencontre avec les services de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) de Rhône-Alpes a conduit à s'interroger sur l'aménagement des surfaces du rez-de-chaussée de la ferme Rey pour permettre l'accueil de services nouveaux et répondre à des besoins en terme d'espace pour les associations. De ce fait, des espaces seront réaménagés pour permettre l'accueil des associations communales dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, une réunion avec la communauté de communes, l'association « Bien Vivre en Val Gelon » et les personnels du Relais de Services Publics (RSP) a permis de prendre en compte les activités de chacun notamment au regard de l'intégration de l'Espace Public Numérique (EPN) dans le projet.

Aussi, il semble nécessaire que l'EPN devienne l'espace commun entre la médiathèque et le Relais de Services Publics.

Afin d'intégrer ces données, le projet prend une nouvelle dimension. L'ambition est désormais de traiter l'ensemble du bâtiment (niveau haut et niveau bas) ce qui implique nécessairement de tenir compte des associations actuellement présentes.

Dans cette optique, la salle dédiée au baby-gym et aux sports de combat s'effectuant sur des tatamis devrait être déplacée dans l'aménagement d'un nouveau dojo installé au-dessus du nouveau dojo du gymnase de la Seytaz.

Les associations d'activités telles que «Les Doigts d'Or», «Les Aînés Ruraux» et le «Club de Tarot» seraient accueillies dans l'actuel espace du Relais de Services Publics qui sera réaménagé à cet effet.

A terme, l'espace aménagé en rez-de-chaussée de la Ferme Rey permettra l'accueil du Relais de Services Publics sur une surface de 150 m² environ et 300 m² seront consacrés à l'accueil d'une salle de répétition pour l'harmonie municipale, la création d'un studio d'enregistrement et l'aménagement d'un local pour le comité des fêtes.

Le bâtiment de la ferme Rey deviendra donc un espace entièrement dévolu aux activités culturelles et musicales.

A.Devaux



Schéma d'aménagement de principe du niveau 1

Associations



Les finalistes Sébastien et David



Le tournoi de badminton du Foyer pour Tous de La Rochette a réuni 33 badistes le 10 novembre dernier !

Donc gros effectifs. De ce fait nous avons fait 4 poules en double avec intégration des jeunes et des femmes, moins nombreux, avec les doubles hommes. Tout le monde s'est prêté au jeu merci ! Les 1/2 finales et finales ont été jouées en 2 sets gagnants.

Les résultats doubles

1/2 finales :

Laurent DELORS- Alexandre CHIAPPA / Jacques Olivier BENOIT- Philippe Christophe CUQ – Franck BIBOUD / Sébastien GONTARD– David

Finale :

Christophe CUQ – Franck BIBOUD
Laurent DELORS – Alexandre CHIAPPA

Vainqueurs : CHRISTOPHE - FRANCK EN 2 SETS GAGNANTS

Les résultats simples

1/2 finale :

David AFONSO/ David MAGUSTEIRO
Christophe CUQ / Sébastien GONTARD

Finale : David MAGUSTEIRO / Sébastien GONTARD

Vainqueur : SEBASTIEN EN 2 SETS GAGNANTS

Merci à tous pour votre bonne humeur, les petits plats, votre aide, votre présence, votre tolérance et tout et tout !

Karaté

L'obtention des ceintures vient couronner les efforts des karatékas du Val Gelon regroupant une cinquantaine de membres pour cette saison 2012/2013.

Leur instructeur, Fabrice TIPHINEAUD, a été fier de remettre à chacun ces nouvelles couleurs symbolisant leurs différents niveaux de progression dans l'évolution des karatékas.



Samedi 12 janvier Nathan HOUILLON a remporté le Championnat Départemental kumité (combat) à St Jean de Maurienne dans sa catégorie cadets + de 70 kg se qualifiant ainsi pour le Championnat de Ligue qui se tiendra fin janvier.

Son club soutient ce jeune plein d'enthousiasme qui vise la qualification pour décrocher un titre National.

Notons également la prestation identique de son « camarade de jeu », Nicolas TIPHINEAUD pour le département de Haute-Savoie en catégorie junior qui obtient lui aussi une médaille d'or et une qualification en Ligue.

Emissions radio 12-17 ans en direct animées par l'Espace Jeunes

Votez sur le site du Conseil Général de la Savoie www.cg73.fr

Les jeunes du canton ont besoin de votre soutien ! Vote ouvert à compter du 1er février 2013

Dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes, structure gérée par la Communauté de communes La Rochette Val Gelon, des jeunes du canton de 12 à 17 ans animent des émissions radio en direct.

Emissions sur Oxygène Radio

**93.00 FM
et
96.6 F.M**

**de 16h à 18h
les samedis :**

- **09 février**
- **16 mars**
- **06 avril**
- **25 mai**
- **15 juin**



A l'initiative d'un groupe de collégiens et de lycéens de notre canton souhaitant mener à bien leur projet d'animer des émissions radio, et ce pour la deuxième année consécutive, Thibaut CHECCACCI, animateur permanent chargé des adolescents a été sollicité et c'est tout naturellement qu'il a mis ses compétences professionnelles au service de ces jeunes.

Ce projet radio, qui fédère une partie de notre jeunesse se caractérise par son aspect innovant, ambitieux, ludique et pédagogique.

Pour couronner le tout, ce projet a été retenu pour être récompensé dans le cadre des Trophées de Savoie, trophées organisés par le Conseil Général de Savoie.

Les votes sur internet seront ouverts à compter du 1er février 2013 et contribueront à déterminer le classement de ce projet.

La 1ère place est en jeu, inutile donc de vous préciser que vos votes permettront à nos jeunes du canton qui s'investissent depuis de longues semaines pour réaliser de belles émissions en direct d'être récompensés.

Alors dès maintenant : WWW.CG73.FR, aller sur le lien « Trophées de Savoie » puis cliquer sur « Jeunesse », notre projet apparaîtra (une adresse mail valide sera demandée pour confirmer votre vote).

ATTENTION : pour que votre vote soit pris en compte, n'oubliez pas de le confirmer en retournant sur votre adresse mail.

Petits et grands du canton, votez pour les jeunes à l'origine de ce projet, votre vote sera déterminant ! Nous comptons tous sur vous.

Vous serez informés du classement, les résultats seront connus le 8 mars 2013.

Thibault CHECCACCI
et les 8 jeunes animateurs radio en herbe.

Associations

Harmonie l'Union

Trois mois après la reprise des répétitions, l'Harmonie l'Union proposait à la population Rochettoise le 8 décembre dernier son premier concert de la saison 2012-2013.

Plusieurs semaines de travail intense ont été nécessaires pour monter le programme, qui est une première esquisse des futurs concerts qui seront proposés dans les mois à venir aux Rochettois mais aussi à l'extérieur. Ce concert de Noël réunissait plus d'une centaine de musiciens dans l'église de la Rochette.

Cette année était invitée en 2^{ème} partie « LA LYRE » de Saint Jean de Maurienne. C'est dans une église bondée, comme à l'habitude pour ce premier rendez-musical, que l'Harmonie l'Union débuta ce concert en interprétant différentes musiques de film dont la « Liste de SCHLINDER » le film aux 16 oscars, avec un sublime solo de violon interprété par Nadine ZANCHI professeur de l'école de musique.

Pour la deuxième partie, l'Harmonie l'Union cédait sa place à « LA LYRE » de Saint Jean de Maurienne. Sous un autre style, cet ensemble musical interpréta quatre morceaux qui enthousiasmèrent définitivement l'auditoire. Le concert s'est terminé par « CELTIC CHILD » avec musiciens et choristes de Saint Jean de Maurienne.



Parmi la nombreuse assistance, nous apercevons les maires des deux municipalités, M André DURAND pour La Rochette, fidèle à ce rendez-vous, et M. Pierre Marie CHARVOZ pour Saint Jean de Maurienne, également conseiller communautaire et vice président du conseil général de Savoie, qui ont su apprécier à leur juste valeur la prestation des deux formations sans oublier la presse locale toujours présente pour cet événement.

Après un concert de plus de deux heures, public et musiciens échangèrent quelques mots avant de retrouver tous les acteurs de cette journée à l'école de musique pour le traditionnel pot de l'amitié.

JL Douls

Les Coyotes Dancers Savoisiens

présentent tous leurs vœux de bonheur, santé, amour et réussite.

Les Coyotes Dancers participaient à une animation country le samedi 22 décembre à l'Intermarché de Montmélian.

Au programme :
Chanteur et guitariste country, démonstrations, initiation et pour la 1^{ère} fois : une flashmob !

Comme de coutume, l'année a commencé par un bal avec le guitariste Suisse YVES D. le samedi 19 janvier et l'assemblée générale le 14 janvier.



ARCADE

L'année 2013 sera riche en événements

En effet, à l'occasion de ses 30 ans, l'ARCADE propose un «mini-festival», lors duquel elle présentera les productions cinématographiques réalisées depuis sa création en 1983.

Ce festival ouvrira ses portes le 6 avril à la Salle Polyvalente de LA ROCHETTE, avant de se déplacer dans l'ensemble des communes partenaires. A travers ces films, vous pourrez découvrir ou redécouvrir Lima et Amarete en Amérique latine, les touaregs Kel Toubren et le village de Afara au Sahara, Lere au Nord du Mali et bien sûr la zone de Dembella, ou encore les films sous-marins qui ont permis de financer l'association dans ses premières années.

A cette occasion, nous présenterons notre album «De l'ONG à la coopération décentralisée, l'album des 30 ans», que vous pouvez d'ores et déjà commander auprès de l'association.

Le 7 Avril, l'Assemblée Générale, ouverte à tous, aura également lieu à la Salle Polyvalente de LA ROCHETTE.

Concernant les actions au Mali, nous avons pu voir, lors de la mission de novembre, les réalisations 2012 : les ouvrages d'art de la piste de Benkadi, le pont de Blendio et les cultures de riz sur la plaine du Koureh.

Nous avons également présenté notre projet de sécurité alimentaire au Commissariat à la Sécurité Alimentaire, aux présidents des régions de Sikasso et de Koulikoro, à l'Association des Municipalités du Mali et à la FAO (Nations-Unies).

Toutes ces structures sont prêtes à nous apporter leur soutien pour mener à bien ce projet, et la FAO nous propose de le présenter devant les bailleurs institutionnels du Mali au mois de février...



Ponceau de Ouetto, sur la piste de BENKADI



L'Atelier de la danse

Pour l'association la fin d'année a été marquée par les traditionnelles portes ouvertes pour le plus grand plaisir des danseuses qui ont pu montrer leur travail à leurs parents et à leurs proches.

Dans chaque cours de danse classique et moderne animés par Véronique, chacun a pu apprécier les progrès et les premiers enchaînements appris par les danseuses lors de ce premier trimestre.

Un bel avant goût avant le gala tant attendu qui se déroulera les 29 et 30 juin à la salle polyvalente.

Bonne et heureuse année 2013 à tous...

Associations



**Toutes les infos sur le site
Internet de la ville
la-rochette.com**

Centre de Secours

Le Centre de Secours de La Rochette accueillera dès septembre 2013 une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Cette association a pour but de former des jeunes à l'obtention du brevet national de JSP dans le but de devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel, de développer leurs qualités physiques et leur esprit civique.

Ce sont 14 jeunes filles et garçons né(e)s entre 1999 et 2000 qui intégreront la première promotion de cette section pour un cursus de 4 ans.

Des tests de sélection auront lieu au printemps prochain. Les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement

Mise en ligne des manifestations par l'Office du Tourisme

Contact : tourisme@valgelon.com
04 79 25 53 12

Informations à diffuser sur les panneaux lumineux

Contact : mpichet@la-rochette.com
Mairie : 04 79 25 50 32

Nouveau à L'Alliance Rochettoise Gymnastique

Après un premier trimestre bien rempli pour les gyms et les entraîneurs, ce deuxième trimestre est celui des compétitions avec le 1^{er} Open de Savoie qui aura lieu le 12 janvier à Albertville.

Les plus petits quand à eux ont déjà présenté leurs progrès à leurs parents lors de la journée porte ouverte des baby gyms le 15 décembre 2012.

Pour ce début d'année l'Alliance Rochettoise vous propose l'ouverture d'une section «tout petit gym» pour les 15/24 mois le jeudi matin à la salle de baby gym de la ferme Rey.

Pour tout renseignement, contactez :
Elodie au 06 03 60 06 60
ou secretariat_arg@yahoo.fr



Horizon Zumba Fitness

L'association propose pour cette 1ère saison des cours de remise en forme de type fitness (abdos / fessiers, lia, cardio boxe ...) mais aussi de la ZUMBA tous les mercredis et vendredi à la ROCHETTE et le jeudi à Presle.

Les cours sont dispensés par un éducateur sportif diplômé d'état et certifié Zumba.

N'hésitez pas à venir nous voir (salle de l'ancien dojo) ou à nous contacter soit par téléphone au 06 80 62 84 69 soit par mail murielle.zumbafitness@hotmail.fr



LES TRANSPORTS du GRÉSIVAUDAN

1€
L'ALLER
RETOUR

SKIBUS HIVER 2012-13
VERS LES STATIONS DU GRÉSIVAUDAN

ACCÈS LIBRE ABONNÉS Grésivaudan, Transisère et TER

LE COLLET D'ALLEVARD
depuis Pontcharra et La Rochette (G23)

ESPACE NORDIQUE DU BARIOZ
LE GRAND PLAN depuis Allevard (G24)

LES 7 LAUX
LE PLEYNET depuis Allevard (G22)
PRAPOUTEL depuis Colfles (G63)
PRAPOUTEL depuis Grésivaudan Gare (G64)

CHAMROUSSE
DOMAINES ALPIN ET NORDIQUE DE L'ARSELLE
depuis Urzège (G70)

LE + DES RÉDUCTIONS DANS LES STATIONS !

LES TRANSPORTS du GRÉSIVAUDAN

Tél. : 0 810 12 12 33 • www.transportsdugresivaudan.fr

Prix d'un appel local depuis une ligne fixe sauf service proposé par certains opérateurs de téléphonie.

Art Danse 16 et 17 mars

Salle Polyvalente

Samedi 16 après-midi

Stages d'initiation au Hip Hop avec Jordan Chenevier

Samedi soir

Spectacle de danse
1ère partie : les élèves de art danse
2ème partie :
la compagnie de hip hop «Nextape»

Dimanche 17

Stage de danse débutants et avancés

Renseignements : 06 86 06 16 46
nathaliedanse@orange.frou
Inscription obligatoire
Prix des stages : de 10 à 20€

FNATH

Fédération Nationale
des Accidentés du travail
et des Handicapés

Assemblée générale

Le 2 février 2013
au Centre d'animation
(salle du rez de chaussée).

Permanence

Le 3ème vendredi de chaque mois
à 8 h 30 au Centre d'animation
(salle du rez de chaussée).

Animations

Samedi 2 février

Soirée choucroute : 20h 30 Centre d'Animation
Association Football Club Rochettois

Samedi 9 février

Loto «Sou des Ecoles» : 19h 30 Centre d'Animation
Concours de Pétanque : Boulodrome à 13h 45

Mardi 12 février : carnaval

Défilé à 16h au centre ville
Animation : «Les Attractions à vent»
Vente de bugnes,
Goûter et boissons chaudes offerts aux enfants.
Embrassement de M. carnaval à 19h

Samedi 23 février

Bal masqué : 19h Centre Animation
Association Sou des Ecoles des Tours Montmayeur

Samedi 16 et 17 mars

Hip Hop : Salle Polyvalente
Association Art' Danse

Samedi 6 avril

Forum développement durable
10 h/17h Centre ville
Stands : recyclage, compostage, économie
d'énergie, biodiversité...
Renseignements : BVVG

Permanences

Communauté de Communes

Adresse :
La Madeleine - Place Mömlingen
Tél : 04 79 25 74 43

Permanences

ADIL

Info locataires et propriétaires
20 février/20 mars/17 avril (matin : sur RV)

Architecte Conseil

1er avis travaux et projets de construction
13 février/13 mars/10 avril (journée : sur RV)

ASDER

Point Info énergie renouvelable
19 février/19 mars/16 avril (après-matin : sur RV)

Conciliateur de Justice

Pour régler à l'amiable les litiges
de la vie quotidienne
6 et 7 février/6 et 7 mars/3 et 4 avril (après-midi : sur RV)

ECO

Projet de création d'entreprise le Mardi (sur RV)

PACT Savoie

Pour le financement projet logement
6 février/6 mars/3 avril (matin : sur RV)

C.P.A.S.

24 Avenue du Centenaire
Tél : 04 79 44 53 33
Horaires d'ouverture :
Mardi/jeudi/vendredi : 9h/12h - 14h/17h
Mercredi : 9h/12h
Assistante sociale ou puéricultrice (sur RV)

Permanences

Caisse d'Assurance Maladie

Mercredi de 9h à 12h (semaine impaire)

Caisse d'allocations Familiales

Jeudi de 13h 30 à 16h